

nité qu'il y avait pour le ministère d'autoriser l'envoi de cette lettre, ou le droit du gouvernement d'ordonner une deuxième évaluation, leur position aurait été infiniment meilleure. Plus que cela, ils sont obligés de laisser de côté une grande partie du témoignage de M. Clark, et de faire connaître une foule de raisons qui devraient être connues, et qui ont dû être invoquées lors de l'enquête. Dans les rapports de cette nature, il est inutile d'examiner et transquestionner les arbitres comme l'ont fait les honorables députés et de s'enquérir de nouveau des mérites de la cause. Ce système rendrait inutile toute espèce d'arbitrage. Du moment que ces arbitres ont agi de bonne foi, nous n'avons pas à voir s'ils ont été trop généreux envers les réclamants ou s'ils ne leur ont pas accordé assez ; et en agissant suivant les instructions contenues dans cette lettre, je dis qu'ils ont fait leur devoir.

Je ne sais pas la portée de l'argument par lequel on prétend que l'ingénieur et le département en prenant sur eux de faire remarquer aux arbitres qu'ils avaient oublié un des points les plus importants en évaluant le coût exact de ce matériel, ils auraient dû leur donner en même temps, instruction de fixer une certaine somme. Cela semble vouloir dire que le gouvernement est coupable de n'avoir pas dit aux arbitres d'accorder une faible somme pour le transport, et de ne pas dépasser cette somme pour aucune considération. Eh bien, j'ose affirmer que si le ministère avait agi ainsi, s'il avait dit qu'en aucun cas la somme accordée ne devait dépasser tel ou tel chiffre, nous aurions été retenus ici ce soir beaucoup plus longtemps par un réquisitoire en règle contre le gouvernement pour s'être permis de dire aux arbitres quel devait être le chiffre de la réclamation accordée. En écoutant cette après-midi la lecture des témoignages, il me semblait que les honorables députés, involontairement, peut-être, voulaient faire croire que le gouvernement avait fixé le chiffre à M. Clark ou son collègue et qu'ils avaient accordé cette somme. Je n'ai vu aucune preuve de cela. Il n'y a pas une seule phrase devant la Chambre pour corroborer cette prétention. L'honorable député d'Oxford-Sud (sir Richard Cartwright) en citant le témoignage de M. Clark, l'a dénaturé, mais je ne veux pas dire qu'il l'a fait intentionnellement. D'après ce que j'ai compris du moins, il lui a fait dire que l'arbitre dans l'évaluation de ce matériel n'avait pas agi d'après son propre jugement. Il n'y a rien de cela dans le témoignage.

M. DAVIES : L'honorable député fait erreur. Il a dit que les arbitres avaient agi suivant leur jugement en évaluant le matériel, mais qu'en ajoutant à l'évaluation le coût du transport, ils n'avaient fait qu'agir machinalement, d'après les instructions de l'ingénieur en chef.

M. TUPPER : Alors si je comprends bien l'honorable député il admet le point que j'essaie à démontrer. Nous admettons le fait que le gouvernement par ses agents, est intervenu et qu'il a dit aux arbitres ou agents : vous avez agi d'après un principe erroné, vous avez omis de prendre en considération un fait qu'en justice pour ces entrepreneurs, nous croyons devoir être compris dans l'évaluation. Il n'est pas allé plus loin que cela ; et d'après ce que je comprends dans l'interruption de l'honorable député il admet que le gouvernement n'est pas allé plus loin. Alors puisque nous sommes d'accord pourquoi toute cette discussion ? Sommes-nous pour recommencer cet arbitrage ? Certains députés de la gauche ont admis aujourd'hui qu'ils ne voulaient pas mettre en doute l'honorabilité des arbitres et qu'ils ne voulaient pas dire que M. Clark n'avait pas agi honnêtement.

M. DAVIES : Sur les instructions et à la demande de l'ingénieur en chef, les arbitres n'ont-ils pas accordé pour le transport \$100,000 de plus que M. Onderdonk lui-même ne demandait.

M. TUPPER : Le ministre des chemins de fer a nié cela positivement.

M. DAVIES : Non, il ne l'a pas nié.

M. TUPPER : J'étais assis près du ministre des chemins de fer et je l'ai parfaitement entendu—il peut me répondre si je me trompe—je l'ai entendu dire que la somme mentionnée ne représente pas du tout le montant réclamé par M. Onderdonk, que les documents que possèdent les honorables députés ne sont pas complets et ne font pas voir le plein montant de la réclamation. Je crois que l'honorable ministre des chemins de fer a dit que la somme mentionnée par l'honorable député de Queen ne représente pas plus que le cinquième de celle réclamée par D. O. Mills ou autre entrepreneur. Je crois donc que les honorables députés de la gauche dirigent tous leurs efforts sur un point qui ne concerne pas la Chambre. Nous ne pouvons pas annuler cette sentence arbitrale. Le seul point que nous pouvons discuter dans cette affaire, c'est de savoir si le gouvernement a agi sagement ou non en n'acceptant pas le premier rapport de ces arbitres qui sont allés accomplir un travail dont l'ingénieur ne pouvait s'acquitter lui-même dans le temps. Voilà la question qui est devant la Chambre et il me semble que les raisons données sur ce point par ce côté, n'ont pas été réfutées par les orateurs de la gauche.

Je dis que les circonstances dans lesquelles ce contrat a été fait, les circonstances qui existaient lors de l'achèvement des travaux, dans l'opinion de l'entrepreneur et du gouvernement, tendent toutes à démontrer que si le gouvernement avait agi autrement on aurait pu l'accuser d'avoir traité ces entrepreneurs de la manière la plus malhonnête. On n'a pas nié que ces entrepreneurs avaient le droit d'être traités avec considération par le gouvernement relativement à ce contrat et l'on n'a pas démontré qu'ils aient fait des profits exorbitants. L'honorable député de Halifax (M. Jones) qui a pris une si grande part à cette discussion et qui a montré qu'il connaît si peu cette question, tant son esprit est absorbé par des questions qui se rattachent aux sucres, aux goëlettes, aux steamers et aux élections dans Halifax, a dit avant de prendre son siège que les arbitres avaient réduit le montant reconnu par le gouvernement, pour frais de transport. Cela démontre combien l'honorable député connaît peu cette question. Il n'y a personne en cette Chambre qui puisse trouver dans la preuve quelque chose qui corrobore cette assertion. Cette preuve n'a jamais été faite devant le comité, mais le gouvernement a indiqué aux commissaires ou arbitres le principe d'après lequel il devait procéder, et si l'on en croit les témoins qui ont été entendus, les arbitres ont fait leur devoir. Ces messieurs de la gauche ne nient pas qu'ils ont agi honnêtement ; ils ont fait un calcul—un calcul mathématique, d'après l'expression de l'honorable député d'Oxford-Sud (sir Richard Cartwright)—et le résultat est maintenant devant la Chambre.

M. McMULLEN : Je suis membre du comité des comptes publics et j'ai assisté à l'enquête qui a été faite relativement à cette affaire. J'ai écouté avec une attention particulière les témoins qui ont été examinés. Mais avant d'entrer dans le mérite de la question, je désire relever une remarque de l'honorable préopinant (M. Tupper). J'ai remarqué dans le cours de la discussion qu'il a l'habitude d'attaquer l'honorable député de Halifax (M. Jones) et il a fait preuve de beaucoup de hardiesse ce soir, en disant que l'honorable député ne connaît rien relativement à cette question. Je prétends peu importe quel membre de cette Chambre—qu'il appartienne à la profession légale ou non—a autant de droit que n'importe quel avocat de prendre la parole sur une question qui l'intéresse lui et ses commettants. Parce que quelques avocats entendent de discuter des questions importantes comme celle-ci, je prétends qu'il n'est pas juste que l'on empêche les députés qui ne sont pas aussi bien renseignés sur les questions légales de faire les remarques qu'ils ont à faire. Il sied mal à un jeune député comme l'honorable député de Picout d'employer des expressions comme celles dont il s'est servi à l'égard de l'honorable